

INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCE MALADIE-INVALIDITE

Etablissement public institué par la loi du 9 août 1963

AVENUE DE TERVUREN 211 — 1150 BRUXELLES

Service des Soins de Santé

Circulaire O.A. n° 91/129

Bruxelles, le 16 mai 1991

62/137

63/127

Objet : Instructions comptables et statistiques relatives aux prestations de santé.

Les instructions communiquées par circulaire O.A. n° 90/324 du 5 décembre 1990 relatives à la nouvelle convention type de rééducation fonctionnelle pour assistance ventilatoire mécanique chronique à domicile doivent être complétées comme suit :

pseudo-numéro de code de la nomenclature :

- 772752 ventilation nocturne par trachéotomie enrichie par de l'oxygène au moyen d'un concentrateur d'oxygène.
- 772774 ventilation nocturne par trachéotomie enrichie par de l'oxygène liquide.
- 772796 ventilation endonasale nocturne enrichie par de l'oxygène au moyen d'un concentrateur d'oxygène.
- 772811 ventilation endonasale nocturne enrichie par de l'oxygène liquide.

Le Président,



R. VAN DEN HEUVEL.